

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(MB)

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET :

**CREATION ET
GESTION D'UN
RESEAU DE
CHALEUR AU
BOIS SOUS LA
FORME D'UNE
DELEGATION DE
SERVICE
PUBLIC POUR
LA VILLE DE
L'AIGLE**

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Compétence de la Ville de L'Aigle en matière de réseaux de chaleur :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié

le : **25 FEV. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



Au-delà de leurs obligations historiques concernant les réseaux de gaz et d'électricité, les collectivités territoriales peuvent instituer, dans le cadre de la gestion de réseaux de chaleurs, un service public local optionnel de distribution de l'énergie calorifique, érigé par la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la Ville de L'Aigle a souhaité engager une réflexion sur la mise en place d'un réseau de chaleur au bois.

Cette démarche vise non seulement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également la maîtrise des dépenses énergétiques.

Définition d'un réseau de chaleur :

Un réseau de chaleur se définit comme une installation comprenant une ou plusieurs sources de chaleur et un réseau primaire de canalisations calorifugées empruntant la voirie publique ou privée et aboutissant aux échangeurs des différents utilisateurs où l'eau abandonne sa chaleur aux réseaux de distribution intérieure.

Pouvant être alimenté par des énergies fossiles comme par des énergies renouvelables, le réseau se distingue d'une chaufferie dédiée dans la mesure où cette dernière ne dessert qu'un seul client.

Rappel des conclusions de l'étude de faisabilité :

La commune a sollicité l'aide du bureau d'études BIOMASSE NORMANDIE pour l'accompagner dans une étude de pré-faisabilité. Le travail du bureau conseil a été restitué en 2009.(annexe)

Cette étude a ensuite été actualisée afin d'approfondir la faisabilité technico-économique du projet et restituée en février 2011. Le travail réalisé est présenté en séance aux services et élus de la commune.

Ce document présentait de manière très précise les aspects du projet permettant de conclure à sa pertinence technico-économique :

- Périmètre du projet et liste des bâtiments à raccorder au réseau ;
- Ouvrages à prévoir ;
- Coût de l'investissement ;
- Coût de l'énergie de référence.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans le rapport remis par le bureau d'études et annexé à la présente délibération.

Décision de principe sur la création et la gestion du réseau de chaleur sous la forme d'une délégation de service public

Conformément à l'article L1411-4 du CGCT, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public de production et de distribution de l'énergie calorifique, sur la base du rapport présentant les caractéristiques du projet et les prestations devant être assurées par le délégataire.

Vu la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur,
 Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
 Vu l'étude du bureau BIOMASSE NORMANDIE relative à la faisabilité du montage d'un réseau de chaleur au bois sur le territoire de la commune,
 Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public.
 Vu l'avis émis par le Comité technique paritaire en date du 22 février 2011, conformément aux dispositions des articles 32 et 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale (annexe).

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public dans le cadre de la création et de la gestion d'un réseau de chaleur renouvelable desservant des équipements publics, tertiaires, et des logements sur le territoire de la Ville de L'Aigle (annexe).

Considérant que la production et distribution d'énergie calorifique au travers d'un réseau de chauffage urbain est un service public local, considérant que le développement de la commune et le bien-être de ses habitants nécessitent de bénéficier d'un environnement de qualité, considérant qu'un réseau de chaleur alimenté par une énergie renouvelable présente de nombreux avantages :

D'un point de vue économique, le réseau de chaleur au bois présente une stabilité des coûts de production ainsi qu'un tarif compétitif mettant les usagers à l'abri d'une forte hausse du coût des autres énergies fossiles ou de l'électricité.

D'un point de vue environnemental, la combustion du bois énergie est neutre du point de vue de l'émission de CO2. Par ailleurs, une chaufferie collective utilisée pour l'alimentation du réseau de chaleur permet des rendements plus élevés comparés à des chaudières individuelles ou d'immeubles. De plus, les équipements seront équipés d'un système de filtration des fumées. Considérant que l'étude de faisabilité technico-économique conclut que la création d'un réseau de chaleur renouvelable pour la fourniture d'énergie auprès des bâtiments considérés permet d'une part, l'économie d'environ 4 700 tonnes de CO2 chaque année par rapport à une situation de référence utilisant des énergies fossiles et, d'autre part, une stabilisation de la facture énergétique par rapport au coût actuel de l'énergie pour les différents abonnés (dans l'hypothèse d'une subvention à hauteur de 50 % de l'investissement éligible).

Considérant qu'au regard des moyens et compétences de la commune, une gestion déléguée sous forme concessive apparaît la plus appropriée pour le montage et la conduite du projet.

Le Conseil Municipal,
est appelé à émettre un avis :

1°) quant à la création d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une énergie renouvelable sur le territoire de la Ville de L'Aigle et la mise en place d'un service public de production et distribution d'énergie calorifique ;

2°) sur le principe de création et de gestion d'un réseau de chaleur au bois desservant des équipements publics, tertiaires et des logements, sous la forme d'une délégation de service public de type concessive ;

3°) sur le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans l'étude préalable, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

4°) à autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise.

Pièces jointes :

- Etude de faisabilité réalisée par le bureau d'études BIOMASSE NORMANDIE
- Rapport sur les modes de gestion présentant les caractéristiques du projet
- Avis du Comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,

- se prononce favorablement sur la création d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une énergie renouvelable sur le territoire de la Ville de L'Aigle et la mise en place d'un service public de production et distribution d'énergie calorifique
- se prononce favorablement sur le principe de création et de gestion d'un réseau de chaleur au bois desservant des équipements publics, tertiaires et des logements, sous la forme d'une délégation de service public de type concessive
- se prononcent favorablement sur le contenu des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans l'étude préalable, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territorial
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right. The signature appears to be 'Thierry PINOT'.

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(MB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

OBJET :

**AUTORISATION
DONNEE AU
MAIRE POUR
L'ACQUISITION
DU SITE
APPARTENANT A
L'ENTREPRISE
FRENEHARD ET
MICHAUX**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Par courrier en date du 15 Juin 2010, M. Philippe VAN HOORNE, Directeur Général de la société FRENEHARD et MICHAUX, a fait part à la Municipalité de son souhait de vendre le site de La Mousse qui est désormais inutile pour la société qui a maintenant son siège social à Saint-Symphorien des Bruyères.

Après divers entretiens les négociations actuellement en cours permettent d'aboutir à un accord sur la base de 50 000 € (auxquels s'ajouteraient les frais d'acte notarié) pour l'acquisition de l'ensemble du site comprenant aussi deux pavillons.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis quant à cette acquisition, et le cas échéant, à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la conclusion de ce dossier. Les crédits seraient pris à l'imputation 8 24 21 11 223 403 du Budget Général de la Ville de L'AIGLE. Avant qu'il ne soit procédé au vote, M.FRENEHARD et M.SARTOUT déclarent ne pas y prendre part

**Le Conseil Municipal,
Par 24 voix POUR,**

EMET UN AVIS FAVORABLE quant à cette acquisition.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié

le : **25 FEV. 2011**

Le Maire,

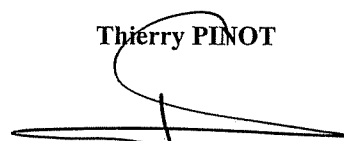

Thierry PINOT



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT



u-u

**MAIRIE
DE
L'AIGLE

(MB)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

OBJET :

**SAISON
CULTURELLE
CATALOGUE
D'EXPOSITION**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

La Saison culturelle municipale 2010/2011 présente à l'Espace des Tanneurs une exposition de l'artiste MAGNIN du 17 Mars 2011 au 17 Avril 2011. Dans le cadre de la négociation de la venue de l'artiste à L'Aigle, il est convenu la réalisation d'un catalogue d'exposition. Ce catalogue de 24 pages présentera des photos des œuvres exposées par l'artiste.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié


le : **25 FEV. 2011**

Catalogue de l'exposition 9 €

Afin de pouvoir vendre ce catalogue, il convient de définir un tarif de vente du catalogue d'exposition « Pierre Magnin Samphil ». Le prix proposé serait de 9 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le tarif proposé ci-dessus et d'autoriser l'encaissement du produit désigné.

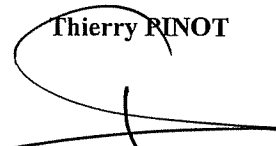

Les recettes seraient encaissées dans la régie saison culturelle. Un arrêté de régie modificatif serait pris.

Le Maire,

Thierry PINOT

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,

ADOpte le tarif proposé ci-dessus et d'autoriser l'encaissement du produit désigné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT





10-11

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(MB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

OBJET :

**PROJET DE
CREATION D'UNE
CHAMBRE
FUNERAIRE rue
du Dr Frinault à
L'AIGLE - AVIS DU
CONSEIL
MUNICIPAL**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Aux termes de son arrêté en date du 15 décembre 2010, Monsieur le Préfet de l'Orne a ordonné l'ouverture d'une enquête de « comodo et incommodo » en vue du projet de création d'une chambre funéraire par les Pompes Funèbres « MELANGER », rue du Dr Frinault à L'AIGLE. Monsieur Yves RODRIGUEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Des permanences se sont tenues à la mairie.

Un avis d'ouverture d'enquête a été affiché huit jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, tant en mairie que dans le voisinage du projet. Le dossier relatif à la réalisation de l'enquête a été déposé à la mairie et mis à la disposition du public pendant dix-huit jours consécutifs du mardi 4 au vendredi 21 janvier 2011.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a donné son avis sur le projet, le procès-verbal de l'opération demeure joint au dossier.

Le Conseil Municipal est quant à lui aussi tenu de délibérer pour donner son avis sur le projet.

**Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,**

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié

le : **25 FEV. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE

(MB)**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
COLLEGE
FRANÇOISE
DOLTO**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Collège Françoise DOLTO a organisé un stage de ski du 2 au 8 Janvier 2011, à Châtel (Haute-Savoie). Le coût du voyage par élève s'est élevé à 291 € (pension complète, location du matériel, forfait des remontées mécaniques et transport). Afin de réduire le coût occasionné par ce séjour pour une famille aiglonne, le Collège Françoise DOLTO sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 €.
Les crédits seraient pris sur l'imputation 20 / 6574 / 200 « réserves pour subventions ».

Certifié exécutoire

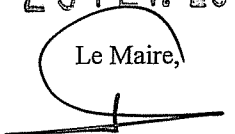
transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié

le : **25 FEV. 2011**

Le Maire,


Thierry PINOT

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(MB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 26

L'an deux mil onze,
le : **Mercredi 23 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2011

OBJET :

**DEBAT
D'ORIENTATI
ON
BUDGETAIRE
(D.O.B.)**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, M. Dominique CLOUARD, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRENEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Chantal LESAVETIER qui a donné pouvoir à Monsieur DELAVALLEE, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. METIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN.

Mademoiselle HYVARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités locales, un débat préalable doit intervenir au Conseil Municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement les exercices suivants.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **25 FEV. 2011**

Publié


le : **25 FEV. 2011**

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité, A DEBATTU sur le document présenté en annexe.

Le Maire,

Thierry PINOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,


Thierry PINOT
